

# **PLU de LA-CELLE-SUR-MORIN**

- **Modification n°1 approuvée le 30 juin 2025**
- **Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 mai 2018**

Département de Seine et Marne  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE**  
Délibération du conseil communautaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents :55      Pouvoirs : 12      Absents : 13      Excusés :4      Votants : 67

**Présents :** MM. Et Mmes ANCELIN Albane, HOUDRY Jean-Michel (suppléant de ARNOULT François), AULIAC Caroline, AUTENZIO Christine, BERGAMINI Jean-François, BOGARD Jean-Louis, BOULET Thierry, BOULVRAIS Daniel, GUÉRIN Jean-François (suppléant de BOURDIER Monique), BRUN Matthieu, CANALE Aude, CANINI Joëlle, CHARBONNEL Jean-Luc, CHEVRINAIS Sophie, DAMET Éric, DE LADOUCETTE Flore, DELOISY Sophie, DHORBAIT Guy, DOMARD Muriel, DUPORT Vincent, DURAND Daniel, ESMIEU Sarah, FLEISCHMAN Thierry, FOURMY REUX Philippe - FOURNIER Pascal, GOBARD Éric, GUILLETTE Christine, HORDÉ Pierre, JACOTIN Bernard, KIT Michèle, KURAS Leslie, LABORDE Fabrice, LIEVIN Maxime, MACHURÉ Dominique, MERCIER Angélique, MICHON Maryse, MIFFRE-PERETTI Laurence, MUSART Jean-Luc, NALIS Daniel, PATIN Jean-Raymond PERRIN Sylviane, PEZZETTA Ugo, PICARD Laurence, POISSON Francis, POVIE Marie-Claude, PRÉVOST Jean-Jacques, RIMBERT Philippe, ROMANOW Patrick, BOUCHASSON Dominique (suppléant de SCHAUFLEUR Jacqueline), SEDDIK Sami, THIERRY Pascal, VAN LANDEGHEM Jean-Marie, VIVET Emmanuel, VUILLAUME Didier et WARZOGHA Richard.

**Pouvoirs :** BARDET Jean à Daniel BOULVRAIS - BERNARD Françoise à Maryse MICHON - BERTHELIN Céline à Guy DHORBAIT - CAUX Nicolas à Marie-Claude POVIE - GRIBOVALLE Géraldine à Daniel NALIS - GUILBAUD Corinne à Flore DE LADOUCETTE - HOUDAYER Sébastien à Emmanuel VIVET - MARCILLY Fabrice à Christine AUTENZIO - MARIÉ Aurélien à Jean-Louis BOGARD - MOLET Franz à Bernard JACOTIN - RIESTER Franck à Laurence PICARD, VEYSSET Katy à FLEISCHMAN Thierry

**Absents excusés :** CARLIER Dominique - CHAUVIN Joël - DENAMIEL Alexandre - PEZZETTA Sonia.

**Absents non excusés :** ALONSO Matthieu - BRODARD Yves - CORBISIER Sébastien - DE CLERCK Christophe - DESWARTE Philippe - LESCURE Martine - MASSON Jean-François - MICHENAUD Louise - STANISLAS Marie-Noëlle - THEBAULT Pierre-Rick, THOMAS Cédric, VALLÉE Fabien, VAUDESCAL Jean-Louis

Secrétaire de Séance : Philippe FOURMY REUX

**Délibération 2025-80 Plan Local d'Urbanisme de La Celle-sur-Morin : Approbation de la modification**

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que par délibération en date du 11 juillet 2022 la commune de La Celle sur Morin a sollicité la Communauté d'agglomération afin que soit mis en œuvre une procédure de modification de son Local d'Urbanisme.

Cette procédure de modification a pour objet d'actualiser et de clarifier certaines dispositions du règlement écrit au sein des différentes zones (règles d'implantation, accès et voirie, desserte, hauteur, aspect extérieur, ...), et de mettre à jour certains emplacements réservés.

Cette procédure s'inscrit dans le champ de la modification de droit commun telle que définie par l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique relative à cette procédure s'est déroulée à la mairie de LA CELLE SUR MORIN et au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du 28 avril au 28 mai 2025.

Le commissaire enquêteur a conclu la procédure d'enquête par un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la procédure de modification du PLU de la commune de LA CELLE SUR MORIN.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture 077-200090504-20250707-D-2025-080-DE Date de télétransmission : 07/07/2025 Date de réception préfecture : 07/07/2025
---

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19 et suivants ainsi que R.153-8 et suivants ;  
**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE ;  
**VU** l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 1er janvier 2020  
**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE  
**VU** la délibération en date du 11 juillet 2022 de la commune de LA CELLE SUR MORIN, sollicitant la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin qu'elle poursuive la procédure de modification du PLU communal.  
**VU** l'arrêté n°210-2025 du 7 mars 2025 de Monsieur le Président de la CA Coulommiers pays de Brie définissant les modalités de mise à l'enquête publique du projet de modification du PLU de La Celle sur Morin  
**VU** le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, et l'avis favorable qu'il émet sur le dossier soumis à enquête  
**VU** la délibération de la commune de La Celle sur Morin en date du 3 juin 2025 validant le projet de modification du PLU.  
**VU** l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 23/06/2025  
**Considérant** le rapport et les conclusions de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur  
**Considérant** le projet de modification du PLU modifié

Après discussion et vote par 64 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Aude CANALE et Pascal THIERRY), le pouvoir de Madame le Maire de La Celle sur Morin n'étant pas comptabilisé, le conseil communautaire décide :

**Article 1 :** Décide d'approuver la modification n°1 du PLU de la commune de LA CELLE SUR MORIN.

**Article 2 :** dit que la présente délibération, conformément aux articles R 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- d'une parution au recueil des actes administratifs

**Article 3 :** précise que le document approuvé du PLU sera tenu à la disposition du public à la mairie de LA CELLE SUR MORIN, et au siège de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, dès qu'il sera exécutoire

La présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'urbanisme, seront exécutoires à compter de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus et de la publication sur le Géoportail de l'urbanisme ;

Le Président  
Ugo PEZZETTA



Coulommiers le 01 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture  
077-200090504-20250707-D-2025-080-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

République Française  
Département de Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE**  
**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire du 24 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit le 24 mai, à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2018 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents : 56    Pouvoirs : 14    Absents/Excusés : 4    Votants : 70

**Présents :** MM. Et Mmes : ANSALONI Martine, ARNOULT François, ASCHFORD Patrick (+pouvoir de Jean-Pierre AUBRY), BARRÉ Laurent (arrivé au point 8) (+pouvoir de Jacqueline LEMEY), BEAUDET Jean-Pierre, BÉGNÉ Pierre-Emmanuel, BOISNIER Gérard, BOULVRAIS DANIEL (+pouvoir de Jérôme DUBOIS), BOURCHOT Alain, CARLIER Dominique, CAUX Nicolas, CHARBONNEL Jean-Luc (+pouvoir de Jean-Luc MUSART), CHEVRINAIS Sophie, CLÉMENT Jean-Pierre, COUASNON Fabrice, DAUNA Jean-Vincent, DELAUAUX Bernard, DELESTRET Henri, DHORBAIT Guy (+pouvoir de Céline BERTHELIN), DOMARD Muriel, (+pouvoir de Carole HEMET), DUCEILLIER Joël, DURAND Daniel, , FLEISCHMAN Thierry, FORTIER Patrick, FOURMY Philippe, FOURNIER Pascal (+pouvoir de Véronique MASSEN), GAUTHERON Philippe, GEIST Gérard remplacé par PASCARD Evelyne, GOBARD Éric remplacé par Patrick FRERE, GUILBAUD Corinne, GUILLETTE Christine, HORDÉ Pierre, HOUDAYER Sébastien, JACOTIN Bernard, LANGLOIS Maria (+pouvoir de HEMET Carole), LÉGER Jean-François remplacé par Dominique SCHIVO, LEMOINE Bernard, MASSON Jean-François remplacé par KEIGNART Pascale, MIFFRE-PERRETTI Laurence, MONTOISY Alexis (+pouvoir de Sylviane PERRIN) ,MOTOT Ginette (+ pouvoir de Franck RIESTER), NALIS Daniel (+pouvoir de Jacqueline SCHAUFLEUR), PERRIN Jean-François, PEZZETTA Sonia, PEZZETTA Ugo, PICARD Laurence (+pouvoir de Sophie DELOISY), POVIE Marie-Claude, RICHARD Bernard, ROMANOW Patrick, ROUSSEAU Cédric (+ pouvoir d'Isabel LOURENCO-FRADE), SUSINI Jean-Paul, THOURET Marie-José (+pouvoir de Stéphane HALLOO), VALLÉE Fabien, VILLOINGT Patrick, VIVET Emmanuel et VUILLAUME Didier.

**Absents excusés :** CHAUVIN Joël - HEUSELÉ Antoine-LEROUGE Françoise

**Absents non excusés :** Alexandre DENAMIEL.

Secrétaire de Séance : Philippe FOURMY

**Délibération 2018-127 – la Celle sur Morin- Approbation du PLU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-21 et L153-22 et L153-12,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n°91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Bassin de vie de Coulommiers,

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Celle sur Morin du 6 Décembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat sur le projet d'aménagement et de Développement durables qui s'est tenue lors du Conseil municipal, de La Celle Sur Morin du 26 Mars 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Celle sur Morin donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie poursuive la procédure engagée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L153-9 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme pour la commune de La Celle sur Morin,

VU l'arrêté du Maire en date du 27 Octobre 2017 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle sur Morin,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 16 Novembre 2017 au 16 Décembre 2017 inclus,

VU le dossier d'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions,

VU les avis émis par les personnes publiques associées,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 Mai 2018 portant avis sur le projet du Plan Local d'urbanisme avant approbation en conseil Communautaire,

VU le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle Sur Morin,

**Après discussion et vote par 70 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil Communautaire décide :**

- **Approuver** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle sur Morin conformément au dossier annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et en mairie de La Celle sur Morin durant un mois et d'une mention dans un journal local.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Meaux.  
Le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et en mairie de La Celle Sur Morin aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Date de publication : 29 mai 2018

Le Président

Ugo PEZZETTA

